



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-252

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## Agence régionale de la santé

R02-2020-11-03-015 - 20-11-03 arrêté n°ARS 2020-123 gérance Phcie Drapin (2 pages) Page 3

## DIECCTE

R02-2020-11-12-001 - doc09374920201112095006 - Arrêté établissant la liste des  
Conseillers du Salarié (14 pages) Page 6

R02-2020-10-30-006 - doc09380620201112141818 - Récépissé de déclaration d'un  
organisme de services à la personne enregistré sous le n°SAP519063549 - Acte 224 -  
Organisme Association Martiniquaise d'Actions Sociales et de Services aux Personne (2  
pages) Page 21

R02-2020-10-30-007 - doc09380720201112141843 - Arrêté portant renouvellement  
d'agrément d'n organisme de services à la personne n° SAP519063549 - Acte 224 -  
Association Martiniquaise d'Actions Sociales et de Services aux Personnes (2 pages) Page 24

Agence régionale de la santé

R02-2020-11-03-015

20-11-03 arrêté n°ARS 2020-123 gérance Phcie Drapin

*Arrête ARS n° 2020-123, portant prorogation à titre exceptionnel d'une autorisation de gérance de pharmacie après le décès du titulaire*

**Arrêté N° ARS – 2020 - 123 - 3 NOV. 2020**  
**Portant prorogation à titre exceptionnel d'une autorisation de gérance de pharmacie**  
**après le décès du titulaire**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-16, R.5125-39 et R.5125-43 ;  
**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;  
**Vu** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme Viguié en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique ;  
**Vu** l'arrêté n° ARS-2018-205 du 29 novembre 2018 autorisant madame Ingrid Martial, pharmacienne, à gérer l'officine de pharmacie sise 35 rue Homère Clément au François (97240) après le décès de son titulaire, monsieur Hugues Drapin, survenu le 5 novembre 2018 ;  
**Vu** la demande de madame Raphaëlle Augustin, agissant en qualité de mandataire de monsieur David Drapin pour la succession de monsieur Hugues Drapin, en date du 14 août 2020 et complétée le 26 octobre 2020,

**Considérant** que les dispositions de l'article L.5125-19 permettent, en cas de situation exceptionnelle de proroger la durée initiale d'une autorisation de gérance après décès pour une durée maximale d'un an ;

**Considérant** que l'état d'urgence sanitaire établi entre le 23 mars et le 10 juillet 2020 peut être regardé comme une situation exceptionnelle ayant notamment eu pour conséquence une forte perturbation de la vie économique susceptible d'avoir retardé d'autant la recherche d'un repreneur pour la pharmacie ;

**Considérant** qu'une offre de reprise est encore en cours de négociation ;

**Considérant** l'avenant de prolongation du contrat de travail de Mme Ingrid Martial, pharmacienne gérante jusqu'au 31 décembre 2020 ;

**Considérant** ainsi qu'un délai supplémentaire d'une durée de deux mois peut légitimement être accordé ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Le délai de l'autorisation de gérance mentionné à l'article 2 de l'arrêté n° ARS-2018-205 du 29 novembre 2018 susvisé est prorogé jusqu'au 31 décembre 2020.

**ARTICLE 2** : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Martinique, 12 rue du Citronnier Plateau Fofu CS 17103 97271 Schœlcher Cedex.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours-citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée intégralement au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fait à Fort-De-France, le

Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé de Martinique,



Docteur Jérôme VIGUIER

DIECCTE

R02-2020-11-12-001

doc09374920201112095006 - Arrêté établissant la liste des  
Conseillers du Salarié



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°**

**Etablissant la liste des conseillers du salarié**

LE PRÉFET

Vu les articles L 1232-7 à L 1232-14 et L 1233-13 du code du travail ;

Vu les articles L 1237-11 à L1237-16 du code du travail ;

Vu les articles L2271 et R2272-1 à 9 du code du travail ;

Vu l'article D1232-6 du code du travail ;

Vu le décret n°89-271 du 12 avril 1989 relatif aux frais de déplacement ;

Vu les arrêtés ministériels des 14 décembre 2017 et 12 avril 2018 portant nomination des conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021 ;

Sur les demandes d'ajouts et de suppressions présentées par les organisations syndicales CFDT, CFTC, CSTM et CDMT ;

Sur proposition de la Directrice des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la Collectivité Territoriale de la Martinique ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée comme suit :



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>CDMT</b> (Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs)			
<b>NOM-PRENOM</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE</b>
Madame ALEXANDRE Maryline	Aide-soignante	0696 40 60 11	Résidence le Lauréat Bat.D Esc 12 acajou 97232 le Lamentin
Madame AMORY Géraldine	Conseillère vente	0696 43 33 59	Quartier Morne Acajou 97240 Le François
Madame BAMBY Marie- Claude	Agent de propreté	0696 22 90 88	Langelier-Bellevue Bat LAM Appt 322 97200 Fort-deFrance
Madame BELLUNE Noélla	Agent de crèche	0696 76 53 19	Pointe Yacinthe 97231 LE ROBERT
Madame BORNE Sabrina	Demandeuse d'emploi	0696 36 81 54	Fond Masson 97215 Rivière-Salée
Madame CENILLE Marie- Odile	Agent de propreté	0696 41 66 88	Bois neuf 97240 le François
Madame COUDIN Denise	Aide à domicile	0696 27 41 65	Résidence Les manguiers Bâtiment La Divine Route de Moutte 97200 Fort-de-France
Monsieur FRANCOIS- HAUGRAIN José	Employer hôtelier	0696 35 82 12	Courbaril Voie n°5 97231 le Robert
Monsieur GALIBOU Louis-Pascal	Agent de propreté	0696 529020	Résidence Toquade Renéville 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur GRANDJEAN Frédéric	Demandeur d'emploi	0696 92 24 20	48, rue des sikriés les bougainvilliers 97221 LE CARBERT
Madame LENOGUE Colette	Vendeuse	0696 85 14 72	Résidence belle créole Appt 49 Bat C petit manoir 97232 le Lamentin



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Madame Sylvie LOVINCE	Vendeuse	0696 32 75 37	5, impasse du morne Enclos 97233 SCHOELCHER
<b>CDMT (suite)</b>			
Monsieur Laurent MEPA	Technicien polyvalent	0696 21 58 92	Haut du bourg 97260 MORNE-ROUGE
Monsieur NADIR Laurent	Technicien polyvalent	0696 24 11 85	11 Rue Léon Gontran DAMAS 97232 le Lamentin
Madame PERASTE Patricia	Chargée de Gestion	0696 24 30 38	Résidence Ste Catherine Esc. C Porte 21 97200 Fort de France
Madame PHILLIP Marguerite	Agent de propreté	0696 21 65 25	Bat TAÏNOS apt 80 1 <sup>er</sup> étage jambette 2, 102 avenue de Caraïbes 97200 Fort-de-France
Monsieur PINTOR Denis	Agent de propreté	0696 96 71 14	Beauséjour Bat Y Porte 2 97220 le Trinité
Madame ZALI Kumari	Secrétaire administrative	0696 83 95 94	Cité Floréal 97200 Fort-de-France

<b>UIRM – CFDT</b> (Union Interprofessionnelle Régionale de Martinique Confédération Française Démocratique du Travail)			
NOM-PRENOM	PROFESSION	TELEPHONE	ADRESSE
Monsieur BEAUSOLEIL Paul-Emile	Employé Pôle emploi	0696 21 54 72	Presqu'île 97212 SAINT-JOSEPH
Madame BARDET SERALINE Alix	Chargée de mission RH	0696 20 24 21	Résidence Azteca Les hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur BELLAY Patrick	employé	0696 23 10 17	Lotissement Palmyra 97232 LE LAMENTIN
Monsieur DETONNE Patrick	Responsable développement des ventes	0696 26 27 00	Morne Coco Voie n°3 Zaméo Zéphir – Route de Didier – 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur DOUBEL Jean- Pierre	Employé hôtellerie	0696 37 84 12	Ravine Touza Résidence de la Liberté 97233 SCHOELCHER
<b>UIRM – CFDT (suite)</b>			
Madame EXILIE Liliane	Vendeuse en optique lunetterie	0696 07 23 26	Résidence la coulée verte 97290 LE VAUCLIN
Madame JOLY Myriane	Professeur de droit	0696 275773	42, rue du Fonds Lada 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur PICOT Eric	Personnel civil de la défense	0696 406967	Acajou Sud chemin les horizons villa Saint-michel 97232 Le Lamentin
Monsieur THEOPHILE Jason	Chargé d'études juridiques	0696 50 95 04	Immeuble Coffre Avenue de Madiana 97233 SCHOELCHER

<b>CFE – CGC</b> (Confédération Française de l'Encadrement – CGC)			
NOM-PRENOM	PROFESSION	TELEPHONE	ADRESSE
Monsieur BAUCELIN Thierry	Fonctionnaire de police	0696 95 23 20	Résidence éolia Quartier les coteaux 972280 SAINTE-LUCE
Madame CINE Clara	Technicienne Air France	0696 28 72 53	27, chemin du Courbaril Acajou 97232 LE LAMENTIN



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur LOUIS-JEAN Hervé	Cadre IEDOM	0696 25 55 43	Lotissement Mome Coco 97215 RIVIERE-SALEE
Monsieur MANUEL Joël	Cadre EDF	0696 25 21 18	16, lotissement les colibris 3.5 km route de balata 97200 FORT-DE-FRANCE

<b>UR – CFTC</b> (Union Régionale des Syndicats CFTC de la Martinique)			
NOM-PRENOM	PROFESSION	TELEPHONE	ADRESSE
Madame DEFORT Sandrine	Ingénieure commerciale	0696 21 02 12	Lotissement Grand Case 97232 LE LAMENTIN
<b>UR – CFTC (suite)</b>			
Monsieur ELIO Roger	Agent télécom	0696 31 48 89	Maison des syndicats Boulevard de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Madame ERTUS Danielle	Sans emploi	0696 35 13 36	31 Chemin Desbrosses La vallée - Ravine Vilaine 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur EUCAR Georges	Agent télécom	0696 75 63 63	Maison des syndicats Boulevard de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur OLIVIER Flavia	Animateur prévention	0696 23 74 45	Quartier Bonneau Maison Porsan 97231 LE ROBERT
Monsieur ORNEM Georges	Technicien agronome	0696 26 16 45	Maison des syndicats Boulevard de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur THERES Louis	Agent territorial	0696 81 75 75	Résidence Caldena Saint James 97250 SAINT-PIERRE



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>CGTM</b> (Confédération Générale du Travail de Martinique)			
<b>NOM-PRENOM</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE</b>
Monsieur CENTAURE Laurent	Ouvrier agricole	0696 94 14 45	29, Lotissement Guérin 97218 MACOUBA
Monsieur DEGRAS Alphonse	Employé station- service	0696 79 50 08	Duprey 97290 LE MARIN
Monsieur DOLMEN Patrick	Ouvrier agricole	0696 70 57 17	57 impasse DOLMEN chemin Clémencin Palmiste 97232 LAMENTIN
Madame FRIQUE Chantal	comptable	096 81 06 81	Cité Dillon Squadra E2 FA 274 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur GERALD André	Technicien de laboratoire	0696 35 13 85	15, lotissement Sainte-Marie Cluny 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur HIERSO Ruddy	Agent technique	0696 81 16 00	183 Chemin Vilette - Gondeau Nord 97212 SAINT JOSEPH
<b>CGTM (suite)</b>			
Monsieur LEBON Christian	Retraité	0696 67 67 20	Chemin Croix Girin 97213 LE GROS MORNE
Monsieur MANDE Rodolphe	Adjoint territorial d'animation	0696 91 05 24	Rue de la rose de porcelaine Godissard Z6 C21 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur MARTINEL Elvire Lucie	Aide-soignante	0696 19 28 99	Chemin Morne Bambou Quartier Chambord 97232 LE LAMENTIN
Monsieur MAVOUNGO Marc	Surveillant brigadier	0696 54 69 21	343, route de redoute 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur NERIS Ernest	Policier municipal	0696 92 00 85	41 A rue Vincent Placoly - Bellevue 97200 FORT-DE-FRANCE
Madame MOCO-MENCE Raymonia	Gestionnaire de recouvrement	0696 06 38 06	Morne Courbaril 97240 LE FRANCOIS



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur <b>MONPHILE</b> Jean-Hugues	Magasinier	0696 24 48 36	Quartier Bon Air 97230 SAINTE-MARIE
Madame <b>NOEL</b> Yvelle	Employée de station	0696 03 51 32	Toraille 97215 RIVIERE-SALEE
Monsieur <b>RASPETTE</b> Yvannès	Agent de sécurité	0696 27 07 84	25 rue Sainte-Catherine Résidence Sérénitys 97233 SCHOELCHER
Madame Suzy <b>TEREAU</b>	Cadre territorial	0696 40 25 13	Impasse Calaber - Canéficier Boulevard Sainte Catherine 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur <b>ULLINDAH</b> Frédéric	Postier	0696 40 25 13	15, lotissement Emeraude Terreville 97233 SCHOELCHER
Madame <b>VALENTINE</b> Chantal	Employée Maif	0696 33 04 71	Résidence Le Destin 97224 DUCOS

<b>CGTM – FSM</b> (Confédération Générale du Travail de la Martinique affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale)			
<b>NOM-PRENOM</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE</b>
Monsieur <b>BONIFACE</b> François	Retraité	0696 69 74 10	Quartier Bezaudin 97230 SAINTE-MARIE
Monsieur <b>CAYOL</b> Robert	Secrétaire général CGTM-FSM	0696 11 08 21	Hauteur Fonds Nicolas 97231 LE ROBERT
Monsieur Alex <b>FATNA</b>	Retraité	0696 25 96 85	55 rue Joseph Gaillard 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur <b>JEAN-PHILIPPE</b> Eddy	Ouvrier BTP	0696 35 46 92	Rivière Lézarde 97213 LE GROS-MORNE
Monsieur Patrick <b>GOUJON</b>	Recherche emploi	0696 25 39 98	5,5 km route de balata 97234 FORT-DE-FRANCE
<b>CGTM – FSM (suite)</b>			
Monsieur Jocelyn <b>LAMON</b>	Agent CGSSM	0696 75 71 23	99, boulevard du centre Debriant 97234 FORT-DE-FRANCE



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur MONT Marcel	Agent de propreté	0696 44 94 18	Quartier Bac 97224 DUCOS
Monsieur NARECE Wilfred	Salarié	0696 27 79 86	29, rue Lorsold Plateau Fofo 97233 SCHOELCHER
Monsieur TOUSSAINT Antony	Retraité	0696 31 04 51	Chemin Caféière 97232 LE LAMENTIN
Monsieur PINVILLE Teddy	Formateur	0696 10 52 98	70, avenue de l'impératrice 97229 LES TROIS-ILETS
Madame ZIDEE Marcelle	Sans emploi	0696 43 85 76 0596 65 31 09	Résidence les ananas 97232 LE ROBERT

<b>CSTM</b> (Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais)			
NOM-PRENOM	PROFESSION	TELEPHONE	ADRESSE
Monsieur AMATA Dominique	Gestionnaire de rayon	0696 21 18 27 0696 91 49 99	Cité artisanale Dillon 5, avenue Eugène Mona 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur ANGELE Hervé	Conseiller en vente	0696 90 78 20	Jambette Beauséjour Voie n°13 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>CSTM (suite)</b>			
Monsieur ANGELIE Henry	Manager de rayons	0696 33 82 05	Quartier Monésie Chemin Grand Figue 97228 SAINTE-LUCE
Monsieur BAUDRY Daniel	Chauffeur	0696 44 80 83	Cap marin quartier mamisse 97290 LE MARIN
Madame BEAUSEJOUR Gina	Aide-soignante	0696 79 92 65	30, rue Homère Clément 97240 LE FRANCOIS



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Madame BELTANT Sylvie	Chauffeur receveur	0696 06 65 15	Quartier Petit Coton 97215 RIVIERE-PILOTE
Madame BOUERIE Jenny	Vendeuse	0696 93 39 27	Morne Morissot voie n°4 Rue Cayale 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur CAMBUSY Bertrand	Secrétaire général CSTM	0696 17 89 22	27, rue du 24 mars 1961 97232 LE LAMENTIN
Monsieur CASTER Eddy	Responsable clientèle	0596 605381	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur CHEVIOT Marcus	Cadre commercial	0596 605381	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur CORALIE Jean- Michel	Chauffeur receveur	0696 31 37 11	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur DELVIN Joël	Gestionnaire de stocks	0696 78 31 93	39 rue fond d'or voie n°12 97200 Fort-de-France
Madame DEVAL Viviane	Conseiller clientèle	0696 23 67 98	Quartier Gloria 97280 le Vauclin
Madame FAGE Fernande	Aide-soignante	0696 45 48 97	Perrine 97211 RIVIERE-PILOTE
<b>CSTM (suite)</b>			
Monsieur GAUDY Alex	Magasinier	0696 28 34 56	120 lotissement de la point Courchet 97240 le François
Madame GUSTAVE Anne- Laure	Commerciale	0696 11 38 25	Carrière Mont Vert 97231 le Robert



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>Madame LABRIDY Sophia</b>	Facturière	0696 93 03 54	Résidence petit bourg – Vanille Basse Gondeau 97232 LE LAMENTIN
<b>Monsieur LAMPIN Eric</b>	Agent de parc	0696 26 26 57	Cité Dillon Squadra C1 n°255 rue 5 97200 Fort-de-France
<b>Monsieur LAPOULIA Xélio</b>	Chef de rang	0696 82 63 06	49 rue du général magnum 97200 Fort-de-France
<b>Madame LOUIS- ALEXANDRE Aurélie</b>	Agent des services hospitaliers	0696 88 22 38	Résidence Les coulisses PARAPEL Grand bassin 97270 LE SAINT-ESPRIT
<b>Monsieur MARIE-CLAIRE Eddy</b>	Responsable de service	0696 43 20 24	150, impasse belle Isle 97232 LE LAMENTIN
<b>Madame MARIE- EGYPTIENNE Ketty</b>	Responsable de service	0696 08 09 28	64 Tivoli Rodate 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>Monsieur MORELLON Olivier-Jean</b>	Chauffeur et agent d'entretien	0696 84 17 11	Sans Pareil 97222 BELLEFONTAINE
<b>Monsieur MORMIN Patrice</b>	Employé polyvalent	0696 35 28 85	Quartier Cheval Blanc 97222 BELLEFONTAINE
<b>Monsieur NOSIBOR Frantz</b>	Agent	0696 93 38 85	6, cité nouvelle voie du bélé laugier 97215 RIVIERE-SALEE
<b>Monsieur NUBERON Gilbert</b>	Chauffeur receveur	0696 32 93 89	1098, chemin Daubert 97232 LE LAMENTIN
<b>Monsieur PROPHETE Jean-Pierre</b>	Chauffeur receveur	0696 45 60 14	69, Trenelle citron Rue Rubal Blome 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>Monsieur ROLLE Marlène</b>	Vendeuse	0696 41 18 06	14, citée La Jetée 97240 LE FRANCOIS



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur ROSAMONT Christophe	Chauffeur receveur	0696 51 20 89	Quartier Rivière Caleçon Morne Pitault 97232 LE LAMENTIN
Madame THOMASI Solange	Vendeuse	0696 39 03 74	Quartier Saint-Laurent Lieudit Bisette 97240 LE FRANCOIS
Monsieur VANDESTOC Daniel	Chauffeur receveur	0696 25 19 43	Bois du parc – Fond cacao 97212 SAINT-JOSEPH
Monsieur VELMON Pierre-Paul	Agent de préparation	0696 53 56 89	Quartier Rivière pomme 97213 Gros-Morne
Madame Yvonne ZAIN	Employée de crèche	0696 53 49 36	Résidence Capitale II Les Hauts de Dillon 97200 FORT-DE-FRANCE

<b>UDFO</b> (Union Départementale Force Ouvrière de Martinique)			
NOM-PRENOM	PROFESSION	TELEPHONE	ADRESSE
Monsieur AUGUSTINE Jean-Michel	Fonctionnaire	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Madame BARDOUX Maroussia	Agent CGSSM	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur BELHUMEUR Jean-Claude	Agent à la CGSSM	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur BELLEMARE Eric	Fonctionnaire territorial	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur CYRILLE Alain	Agent de la CGSSM	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>Madame DALMAT-BORNIL Clara</b>	Agent pôle emploi	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>UDFO (suite)</b>			
<b>Monsieur DIALLO Mahamadou</b>	Salarié	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Madame DUPIN DE MAJOURT Valérie</b>	Fonctionnaire territorial	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Madame ARNAUD ELIAZORD Valérie</b>	Fonctionnaire territorial	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Monsieur ELIXEE Etienne</b>	Salarié	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Monsieur FILLON Charles</b>	Retraité	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Monsieur FRIQUE Jean-Charles</b>	Superviseur à la CFTU	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Monsieur JEAN-GILLES Patrick</b>	Fonctionnaire territorial	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Madame OZIER-LAFONTAINE Béatrice</b>	Agent pôle emploi	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Madame PERROT Magali</b>	Agent pôle emploi	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>Madame PUISY Gina</b>	Agent pôle emploi	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur RAVAUD Raoul	Agent de la CGSSM	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur SEJEAN Etienne	Agent de la CGSSM	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
<b>UDFO (suite)</b>			
Monsieur VIOLTON Fred	Agent pôle emploi	0596 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France

<b>UGTM</b> (Union Générale des Travailleurs de Martinique)			
NOM-PRENOM	PROFESSION	TELEPHONE	ADRESSE
Monsieur ARIBO Serge	Agent hospitalier	0696 30 67 55 0596 66 46 53	Le Débat 97224 DUCOS
Monsieur BERTIDE Léon	Retraité	0696 45 90 44 0696 50 62 87	Gondeau - N°1096 97212 SAINT-JOSEPH
Monsieur BERTIN Ambroise	Retraité	0696 85 37 17	Bochet 97232 LE LAMENTIN
Monsieur DORE Patrick	Agent hospitalier	0696 21 23 65	Bois Quarré 97232 LE LAMENTIN
Monsieur NORCA Daniel	Retraité	0696 27 60 31	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur ORTOLE Eddy	Retraité	0696 91 02 77	45B Lotissement les Hauts de Beauregard – 97227 SAINTE-ANNE



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Madame TELUSSON Thérèse	Ouvrière agricole	0696 44 24 49	Rue Morinière – Morne des esses 97232 SAINTE-MARIE
Monsieur ROFFALET Robert	Logisticien	0696 31 67 23	Résidence Terre à cannes- Imm.La Capot-Appt 6- Lot. Les Coteaux 97228 SAINTE-LUCE
Monsieur VADIUS Alfred	Retraité	0696 22 22 67	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France

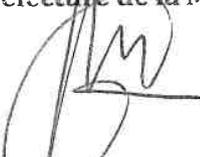
Article 2 – La liste des conseillers du salarié est révisée tous les trois ans. Elle peut être complétée à tout moment si nécessaire par ajout ou retrait. Elle est tenue à la disposition du public à la direction des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi, au conseil des prudhommes et à la cour d'appel de la Martinique.

Article 3 – L'arrêté n° R02-2020-05-12-009 du 11 mai 2020 complétant la liste des conseillers du salarié est abrogé.

Article 4 – La directrice des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Fort-de-France, le 12 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Martinique



Antoine POUSSIER

DIECCTE

R02-2020-10-30-006

doc09380620201112141818 - Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne enregistré sous le  
n°SAP519063549 - Acte 224 - Organisme Association  
Martiniquaise d'Actions Sociales et de Services aux  
Personne



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE MARTINIQUE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP519063549**

**Acte 224**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'autorisation du conseil départemental de la Martinique en date du 16 juin 2015;

Vu l'autorisation de la collectivité territoriale de la Martinique en date du 05 Mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2020-02-24-016 du 24 Février 2020 portant délégation générale de signature à Madame Monique GRIMALDI, Directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation et de l'emploi de la Martinique ;

Vu la décision n°R02-2020-07-29-001 du 04 Août 2020, dans son article 4, portant subdélégation de signature de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame Patricia LIDAR, cheffe du département Soutien à la création d'entreprise et promotion de l'emploi, projets transversaux ;

**Le préfet de la Martinique**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIECCTE - unité départementale de la Martinique le 15 Avril 2020 par Monsieur Jean-Hugues HERELLE en qualité de Président, pour l'organisme ASSOCIATION MARTINICAISE D'ACTIONS SOCIALES ET DE SERVICES AUX PERSONNES (SIRET N° 51906354900017) dont l'établissement principal est situé Rue Nazareth 97260 LE MORNE ROUGE et enregistré sous le N° SAP519063549 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

**Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :**

- En mode prestataire :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (972)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (972)

**Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (972)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (972)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (972)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (972)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIECCTE - unité départementale de la Martinique ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif - 12, rue du Citronnier - Plateau Fofu - cs 17103 - 97271 Schoelcher Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Fort-de-France, le 30 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la Directrice des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi et par délégation,  
La Cheffe de département,



DIECCTE

R02-2020-10-30-007

doc09380720201112141843 - Arrêté portant  
renouvellement d'agrément d'n organisme de services à la  
personne n° SAP519063549 - Acte 224 - Association  
Martiniquaise d'Actions Sociales et de Services aux  
Personnes



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE MARTINIQUE*

**Arrêté portant renouvellement d'agrément  
d'un organisme de services à la personne  
N° SAP519063549**

**Acte 224**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.1 7232-1 à R.1 7232-11 et D.7231-1 ;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail,

Vu l'agrément du 16 juin 2015 à l'organisme ASSOCIATION MARTINICAISE D'ACTIONS SOCIALES ET DE SERVICES AUX PERSONNES,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 15 Avril 2020 , par Monsieur Jean-Hugues HERELLE en qualité de Président ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'autorisation du conseil départemental de la Martinique en date du 16 juin 2015;

Vu l'autorisation de la collectivité territoriale de la Martinique en date du 05 Mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2020-02-24-016 du 24 Février 2020 portant délégation générale de signature à Madame Monique GRIMALDI, Directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation et de l'emploi de la Martinique ;

Vu la décision n°R02-2020-07-29-001 du 04 Août 2020, dans son article 4, portant subdélégation de signature de la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame Patricia LIDAR, cheffe du département Soutien à la création d'entreprise et promotion de l'emploi, projets transversaux ;

**Le préfet de la Martinique,**

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>

L'agrément de l'organisme ASSOCIATION MARTINICAISE D'ACTIONS SOCIALES ET DE SERVICES AUX PERSONNES (SIRET N° 51906354900017), dont l'établissement principal est situé Rue Nazareth 97260 LE MORNE ROUGE est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 16 Juin 2020.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (uniquement en mode prestataire) - (972)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (uniquement en mode prestataire) - (972)

### Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

### Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

### Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIECCTE - unité départementale de la Martinique ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal Administratif - 12, rue du Citronnier - Plateau Fofu - cs 17103 - 97271 Schoelcher Cedex.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Fort-de-France, le 30 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la Directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi et par délégation,  
La Cheffe de département,

